



## ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **Storm 50 SRL**, Borsbeeksebrug 22 à 2600 Antwerpen et **Aspiravi SA**, Vaarnewijkstraat 17 à 8530 Harelbeke en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 pour **construire et exploiter un parc de 3 éoliennes** d'une puissance totale maximale de 12.9 MW, 2 cabines de tête, aménager des chemins d'accès et aires de montage et poser des câbles électriques sur les territoires des communes de HOUYET 7ième Division **CELLES** et DINANT, 7ième Division **SORINNES**.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis sont conjointement le fonctionnaire technique du SPW-ARNE-DPA et le fonctionnaire délégué du SPW- TLPE.

Le projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des articles D.29-7 et suivants du Code de l'Environnement.

La durée de l'enquête publique est de **30 jours** s'agissant d'un projet de catégorie B (article D29-13, § 1er, du Code de l'Environnement).

Le dossier de demande de permis unique, incluant l'étude d'incidences réalisée par le bureau d'étude CSD, peut être consulté auprès des administrations communales de Houyet, Dinant et Ciney jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Date, heure et lieu de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
12 janvier 2024	19 janvier 2024	Administration communale de Houyet Rue Saint-Roch 15 à 5560 HOUYET Le 19 février 2024 à 12h00	Collège Communal, Rue Saint-Roch 15, 5560 HOUYET Mail : <a href="mailto:developpement.territorial@houyet.be">developpement.territorial@houyet.be</a>
		Hôtel de Ville de Dinant Rue Grande 112 à 5500 DINANT Le 19 février 2024 à 12h00	Collège communal, Ville de Dinant, rue Grande 112, 5500 DINANT Mail : <a href="mailto:service.environnement@dinant.be">service.environnement@dinant.be</a>
		Hôtel de Ville de Ciney Rue du Centre 35 à 5590 CINEY Le 19 février 2024 à 11h00	Collège Communal, Ville de Ciney, rue du Centre 35, 5590 CINEY Mail : <a href="mailto:urbanisme@ciney.be">urbanisme@ciney.be</a>

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique :

- **À la maison communale de Houyet**, service environnement, chaque jour ouvrable de 9h00 à 12h00 ainsi que les mercredis de 14h00 à 16h00, et le **samedi matin sur rendez-vous** pris au plus tard 24h à l'avance au 082/67.69.68.
- **À l'Hôtel de Ville de Dinant**, service environnement, chaque jour ouvrable de 9h00 à 12h00 ainsi que les mercredis de 13h30 à 16h00, et les mercredis jusqu'à 20h00 **sur rendez-vous** pris au plus tard 24h à l'avance au 082/40.48.15.
- **À l'Hôtel de Ville de Ciney**, service cadre de vie – cellule urbanisme, chaque jour ouvrable **sur rendez-vous** pris au plus tard 24h à l'avance au 083/23.10.11 ou via mail à [urbanisme@ciney.be](mailto:urbanisme@ciney.be).

Les explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès :

- des différentes administrations communales ; - commune de Houyet – service environnement : 082/67.69.68 – [developpement.territorial@houyet.be](mailto:developpement.territorial@houyet.be)
- du demandeur, Storm 50 srl, Mme Véronique Georges, 03/210.07.20, [info@storm.be](mailto:info@storm.be), Borsbeeksebrug 22 - 2600 Antwerpen.
- du demandeur, ASPIRAVI SA, M. Xavier HOUDRY, 056/702.736, [xavier.houdry@aspiravi.be](mailto:xavier.houdry@aspiravi.be), Vaarnewijkstraat 17 à 8530 Harelbeke.
- du Fonctionnaire technique, SPW-ARNE-DPA Namur, M. Monachino, Avenue Reine Astrid 39 - 5000 Namur (081/71.53.50)
- du Fonctionnaire délégué, SPW TLPE Namur, M. Tournay, Place Léopold 3 - 5000 Namur (081/24.61.41)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des différentes administrations communales dans le délai mentionné ci-dessus (date de la poste faisant foi), jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électroniques sont nommément identifiés et datés.

Pour le Collège communal de HOUYET :

Le Directeur Général,  
Didier FRIPIAT.



La Bourgmestre,  
  
Hélène LEBRUN.